#

# Politique relative aux publications : groupes d’intérêt pour infirmières et infirmiers enseignants de l’ACESI

### Raison d’être

Cette politique établit des lignes directrices pour l’examen et la diffusion de publications par les groupes d’intérêt pour infirmières et infirmiers enseignants de l’ACESI.

### Portée

Cette politique s’applique à toutes les publications produites ou approuvées par les groupes d’intérêt et qui sont destinées au public, y compris, mais sans s’y limiter, les manuscrits, les articles et les cadres.

### Lignes directrices en matière de publications

1. **Mission de l’ACESI :** Les publications doivent être directement pertinentes à l’amélioration de la qualité de la formation et du scholarship en sciences infirmières et à la mission de l’ACESI qui consiste à faire progresser la formation, la recherche et le scholarship en sciences infirmières dans l’intérêt d’une meilleure santé pour la population canadienne.
2. **Éclairées par des données probantes :** Les publications doivent être éclairées par des données probantes, des pratiques exemplaires et des expériences vécues actuelles. Elles doivent également être exemptes de plagiat et les sources doivent être citées de manière appropriée.
3. **Langage inclusif :** Les personnes responsables de la rédaction doivent veiller à utiliser un langage inclusif. Les publications ne doivent pas contenir de propos discriminatoires ou de discours haineux.

### Lieux de publication

Les membres des groupes d’intérêt sont encouragés à collaborer sur du matériel dans un but de publication externe afin de contribuer à la formation et la recherche en sciences infirmières (par exemple, revues révisées par les pairs, conférences universitaires).

Dans les cas où ces formes de publication ne sont pas appropriées, l’ACESI propose deux modes de publication :

1. **Bulletin d’information de l’ACESI :** Les groupes d’intérêt peuvent soumettre de courts articles détaillant leurs activités, leurs événements ou leurs réalisations dans le domaine.
2. **Page Web des groupes d’intérêt pour infirmières et infirmiers enseignants de l’ICIE :** Les groupes d’intérêt qui ont élaboré des documents inappropriés pour la publication dans une revue universitaire ou par d’autres moyens peuvent être autorisés à publier le document ou la publication sur la page Web de l’Institut canadien des infirmières et infirmiers enseignants (ICIE). Les documents approuvés seront affichés pendant deux ans et feront ensuite l’objet d’un processus de réapprobation.

### Processus de publication

Toute utilisation du nom de l’ACESI (y compris la référence au nom d’un groupe d’intérêt de l’ACESI) dans une publication par un groupe d’intérêt doit être soumise à l’ACESI pour examen et approbation.

1. **Examen par le groupe d’intérêt :** Les membres du groupe d’intérêt en question doivent avoir la possibilité d’examiner le document avant qu’il soit soumis à l’ACESI.
2. **Examen par l’ACESI :** Les demandes d’examen doivent être envoyées à education@casn.ca. Les membres du personnel de l’ACESI examineront la publication pour s’assurer qu’elle respecte les lignes directrices en matière de publication. L’ACESI se réserve le droit de refuser de publier toute publication qui ne respecte pas ces lignes directrices ou d’y être nommée.

### Avis de non-responsabilité

Les publications doivent inclure l’avis de non-responsabilité suivant :

\*\*\*Les points de vue et opinions exprimés par les membres des Groupes d’intérêt pour infirmières et infirmiers enseignants (ACESI) ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’ACESI.